

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mars 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER - PERREAUT - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY représenté par Vincent GOMEZ - Jean-Pierre BERTRAND représenté par René CAMPIONI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Patrick BORE représenté par Henri MATTEI - Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Gérard CHENOZ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Alain CROCE représenté par Joël DUTTO - Eric DI MECO représenté par Paul HUBAC - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Gérard GRAUGNARD représenté par Antoine LORENZI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Catherine JALINOT représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Mourad KAHOUl représenté par Claude DAUMERGUE - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Alain LAURENS représenté par René MALLEVILLE - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Corinne LEGAL représentée par Jean-François DENIS - Michel LO IACONO représenté par Jean BRUNEL - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Martine MATTEI représentée par Marc POGGIALE - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Pierre SEMERIVA - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Benoît PAYAN représenté par Clément YANA - Claude PICCIRILLO représenté par Eugène CASELLI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Claude TORNOR représenté par Eric LEOTARD - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Roland BLUM - Philippe CAMILLIERI - Jean-Marc CORTEGGIANI - Martine GOELZER - Gérard GUISSANI - Bernard JACQUIER - Laurence JOUANDON - Albert LAPEYRE - Jacqueline MAURIC - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Signé le 22 Mars 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Avril 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

#### **FCT 001-071/13/CC**

#### **■ Approbation du Budget Primitif 2013**

#### **DBP 13/9490/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Budget Primitif est établi selon la nomenclature M14 pour le Budget Principal et pour les Budgets Annexes Collecte et Traitement des Déchets et Opérations d'Aménagements, votés par nature avec présentation fonctionnelle, et selon la nomenclature M4 pour les Budgets Annexes des Services Eau et Assainissement, des Ports de Plaisance, du Crématorium et Activités funéraires, du Marché d'Intérêt National et des Transports.

L'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise, pour atteindre l'équilibre budgétaire, la reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur avant l'adoption définitive du compte administratif. Lors du vote du compte administratif, les résultats seront définitivement arrêtés et l'assemblée procédera à une régularisation s'il y a lieu.

Il est proposé d'utiliser cette procédure pour le budget principal, le budget annexe de l'assainissement et le budget annexe ports de plaisance, afin d'intégrer dès le budget primitif l'ensemble des éléments financiers de l'exercice 2013.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

#### **Sur le rapport du Président,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- La nécessité pour le Conseil de Communauté de voter le Budget Primitif 2013 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

#### **Après en avoir délibéré :**

#### **Décide**

#### **Article 1 :**

Le Budget Primitif 2013 de la Communauté Urbaine est voté et arrêté aux chiffres inscrits à la Balance Générale du Budget Principal et à la Balance Générale des Budgets Annexes des Services de l'Eau et de l'Assainissement, des Ports de Plaisance, du Crématorium et Activités Funéraires, du Marché d'Intérêt National, de la Collecte et du Traitement des Déchets, des Transports et des Opérations d'Aménagement. Il s'équilibre en Dépenses et en Recettes comme indiqué ci-après :

**Signé le 22 Mars 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 2 Avril 2013**

**Concernant le Budget Principal :**

Section de Fonctionnement	671 115 371,57 euros
Section d'Investissement	370 088 885,04 euros

**Concernant le Budget Eau :**

Section de Fonctionnement	27 790 933,00 euros
Section d'Investissement	21 014 014,65 euros

**Concernant le Budget Assainissement :**

Section de Fonctionnement	48 407 596,51 euros
Section d'investissement	39 996 656,82 euros

**Concernant le Budget Ports de Plaisance :**

Section Fonctionnement	9 790 182,18 euros
Section d'Investissement	3 397 452,00 euros

**Concernant le Budget Crématorium et Activités Funéraires**

Section de Fonctionnement	1 995 968,00 euros
Section d'Investissement	1 040 512,00 euros

**Concernant le Budget Marché d'Intérêt National**

Section de Fonctionnement	1 214 937,00 euros
Section d'Investissement	374 000,00 euros

**Concernant le Budget Collecte et Traitement des déchets**

Section de Fonctionnement	209 358 885,00 euros
Section d'Investissement	17 991 818,00 euros

**Concernant le Budget Transports**

Section de Fonctionnement	399 114 067,00 euros
Section d'Investissement	111 260 019,00 euros

**Concernant le Budget Opérations d'aménagements**

Section de Fonctionnement	13 064 068,00 euros
Section d'Investissement	12 551 230,00 euros

**Article 2 :**

Sont repris par anticipation les résultats prévisionnels de l'exercice 2012, déterminés à partir de la balance provisoire du compte administratif et des fiches de calcul des résultats joints en annexe :

Pour le budget principal, un excédent de la section de fonctionnement de 103 353 633,60 euros affecté en priorité au financement du déficit de la section d'investissement d'un montant de 57 137 855,04 euros qui s'établit, après correction des restes à réaliser en recettes de 11 727 677,12 euros à un montant de 45 410 177,92 euros. Le reliquat de 57 943 455,68 euros est repris par anticipation dans le budget primitif 2013 (nature 002) et permettra de financer les dépenses inscrites.

Pour le budget annexe assainissement, un excédent de la section de fonctionnement de 10 310 827,33 euros affecté en priorité au financement du déficit de la section d'investissement d'un montant de 10 357 941,82 euros qui s'établit, après correction des restes à réaliser en recettes de 8 469 138,00 euros à un montant de 1 888 803,82 euros. Le reliquat de 8 422 023,51 euros est repris par anticipation dans le budget primitif 2013 (nature 002) et permettra de financer les dépenses inscrites.

Pour le budget annexe Ports de Plaisance, un déficit de la section de fonctionnement d'un montant de 511 546,18 euros inscrit sur la nature 002.

**Article 3 :**

Sont approuvées les Autorisations de Programmes attribuées par chapitre pour la réalisation d'opérations nouvelles pour le Budget Principal et pour les Budgets Annexes, telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous :

COMPETENCES BUDGET PRINCIPAL	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES NOUVELLES	Répartition par chapitre				
		20	204	21	23	45
Gestion Interne (A)	6 750 000	675 000	0	1 350 000	4 725 000	0
Développement Economique, Social et Culturel de l'Espace Communautaire (B)	7 735 292	0	6 265 587	0	1 469 706	0
Aménagement de l'Espace Communautaire (C)	162 332 538	14 609 928	24 349 881	8 116 627	110 386 126	4 869 976
Equilibre de l'Habitat sur le territoire Communautaire (D)	11 533 000	0	11 533 000	0	0	0
Politique de la Ville dans la Communauté (E)	450 000	0	450 000	0	0	0
Gestion des services d'intérêt collectif (F)	23 400 000	3 042 000	0	0	14 040 000	6 318 000
Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie (G)	4 930 000	640 900	0	1 922 700	2 366 400	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>217 130 830</b>	<b>18 967 828</b>	<b>42 598 467</b>	<b>11 389 327</b>	<b>132 987 231</b>	<b>11 187 976</b>
COMPETENCES BUDGETS ANNEXES	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES NOUVELLES	Répartition par chapitre				
		20	204	21	23	45
Budget Annexe Eau	12 788 461	127 885	0	511 538	12 149 038	0
Budget Annexe Assainissement	17 182 274	171 823	0	0	17 010 452	0
Budget Annexe Port	0	0	0	0	0	0
Budget Annexe M.I.N	350 000	0	0	0	350 000	0
Budget Annexe Transports	12 890 344	1 160 131	0	2 835 876	8 894 337	0
Budget Annexe Crematorium	459 866	0	0	0	459 866	0
Budget Annexe Collecte et Traitement des Déchets	12 000 000	1 200 000	0	4 680 000	6 120 000	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>55 670 945</b>	<b>2 659 838</b>	<b>0</b>	<b>8 027 414</b>	<b>44 983 693</b>	<b>0</b>

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
Aux Finances et au Budget

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 22 Mars 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Avril 2013

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole  
FCT 001-071/13/CC

**Signé le 22 Mars 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 2 Avril 2013**